



Pêche en mer : F.N.P.P.S.F. en ordre de bataille

Jean Kiffer présente bilan et buts à atteindre

Le Congrès National 2015 de la F.N.P.P.S.F. (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France), s'est tenu les 11 et 12 avril à Saint Brice en Coglès (35). Il a démontré une fois encore combien cette fédération de pêcheurs de loisir en mer fait preuve d'une activité de bon aloi et, surtout, d'une combativité qui a permis d'éviter aux pêcheurs de loisir en mer en général bien des avanies, des restrictions de libertés. Elles lui ont aussi permis de devenir l'une, voire même la plus importante Fédération de pêcheurs en mer de France, grâce notamment à l'action déterminée et tonique de son Président, Jean Kiffer, et de l'équipe qui l'entoure.

Parmi les faits marquants de ce congrès 2015, on notera :

- une forte représentation des associations (plus de 80%) ;
- les difficultés liées aux dysfonctionnements de plus en plus importants des services de l'État ;
- une colère de plus en plus palpable au niveau des plaisanciers suite aux dernières mesures mises en place : la pêche du bar, la taxe foncière, la taxe de mouillage, la déconstruction des navires... ;
- une très grande cohérence dans les demandes exprimées par les différentes commissions ;
- la tenue des 2^{èmes} Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches en Mer : les 5 et 6 novembre 2015 à Martigues (13) ;
- la tenue de prochain Congrès National F.N.P.P.S.F. en 2016 sur l'Île de Noirmoutier (85).

Rapport Moral et d'Activité 2014

"Une nouvelle ère pour la plaisance et la pêche de loisir pourrait se présenter si nous sommes capables de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés" a résumé le Président Jean



Les représentants des plus grandes associations de plaisanciers et pêcheurs en mer du littoral français réunis à St Brice en Coglès.

Photo F.N.P.P.S.F.

Kiffer.

Et de poursuivre en indiquant que "les défis à relever sont nombreux". Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies (N.D.L.R. : celui de la pêche professionnelle notamment), aujourd'hui bien identifiés, se multiplient. "Avec nos partenaires, nous faisons front".

Et le Président d'ajouter : "Malgré ces difficultés, notre Fédération se porte bien, notre croissance ne se dément pas, nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous ceux qui nous font confiance et s'impliquent avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour une mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer éco responsables.

Cela ne suffit pas pour espérer atteindre nos objectifs. Les plaisanciers, tous les plaisanciers doivent se rassembler pour s'opposer aux menaces qui les concernent !

Elles sont de plus en plus palpables. Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement...

Que de chemin parcouru depuis 2002 ! Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre Fédération comme l'une des plus représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer. Aujourd'hui il nous faut aller encore plus loin. Les Assises de Saint-Nazaire ont été une grande réussite. Ce premier grand rassemblement a marqué le début d'une nouvelle ère à laquelle chacun d'entre vous est amené à participer...

Je vous invite tous à participer aux deuxièmes assises nationales de la plaisance et de toutes les pêches en mer qui se dérouleront à Martigues les 5 et 6 novembre 2015.

Pour ne pas être trop long et trop fastidieux, je n'aborderai ici que des points essentiels.

Les points non abordés présentement ne sont pas pour autant ignorés ; ils font partie intégrante de nos préoccupations et figurent à ce titre dans les synthèses émanant de nos différentes commissions et dans ce présent rapport...



Des institutions qui restent à convaincre... De vrais défis à relever !

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, devient de plus en plus âpre et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres...

Tous ces acquis doivent être défendus et améliorés. Notre congrès et les prochaines Assises Nationales de la Plaisance et de toutes les Pêches en Mer, qui vont se dérouler en novembre, sont autant d'occasions de le faire.

Notre cohésion avec les autres fédérations pour défendre nos valeurs communes sera un facteur clé de nos prochaines réussites... Il faut réussir à convaincre nos élus du bien fondé de nos orientations, eux qui sont le plus souvent englués dans un système aujourd'hui totalement dépassé.

I - Environnement

Le "millefeuille" environnemental... Un énorme gaspillage !

"Nous avons, à plusieurs reprises déjà, dénoncé l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le gâchis que cela engendre. Nous en avons la démonstration tous les jours !

Les responsables F.N.P.P.S.F. locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont sollicités en permanence. Ils ont tous la désagréable impression que toutes ces réunions, toutes ces gesticulations se déroulent dans le plus parfait désordre et, finalement, qu'elles ne servent pas à grand-chose.

L'écologie ne se fait pas et ne se fera jamais dans les bureaux mais sur le terrain !

Que de perte de temps !

Que de langages abscons, parfaitement incompréhensibles pour une grande majorité des citoyens ! On peut même se demander si les auteurs de ces textes comprennent vraiment ce qu'ils ont écrit !

En période normale un tel dysfonctionnement est déjà plus que contestable, en période de crise, il devient inacceptable et insupportable ! Où est le choc de simplification ? À quand la chasse aux dépenses inutiles ?

Ce sont les propos que vous tenais l'an dernier lors de notre congrès en Normandie. Ils sont hélas plus que jamais d'actualité et la situation que je dénonçais s'est encore considérablement aggravée !

Avant de conclure sur ce point, je voudrais vous rappeler l'édition publiée par Gérard d'Aboville, président du C.S.N.P.S.N.; au moment de quitter ses fonctions."

"Les plaisanciers et les pratiquants de sports nautiques ont tout intérêt à être de vrais défenseurs du milieu dans lequel ils s'adonnent à leur loisir.

Ainsi sont-ils attentifs à la protection de l'environnement marin comme en témoignent les sondages qui ont pu être réalisés dans plusieurs

revues nautiques.

Il reste que justement parce qu'ils considèrent être attentifs au milieu marin, les mesures qui fleurissent ici et là sur le littoral tendant à restreindre la liberté de navigation ou leurs pratiques de pêche de loisir ne leur semblent pas légitimes.

En tous cas, elles ne sont pas proposées suivant des études argumentées de nature à les rendre nécessaires et permettant des constats partagés par tous les acteurs.

Par exemple, le projet d'interdiction de navigation des V.N.M. sur tout le pourtour de Molène et des îles d'Iroise fait partie de ces mesures a priori non justifiées.

De même, le projet de mise en place, sans concertation préalable et sans raison explicite de protection de la ressource, d'une réserve avec interdiction de pêche dans l'Est Cotentin - une première dans un site "Natura 2000" - semble démesuré, d'autant que les associations de pêcheurs plaisanciers, qui ont fait des efforts à l'échelon national pour accepter la mise en place de mesures restrictives négociées dans le cadre de la charte sur la pêche en mer de loisir, ont l'impression d'avoir été trompées.

À ce stade, il ne s'agit que de projets mais il convient de signaler avec suffisamment de force ces dérives pour que les autorités concernées ne suivent pas les services ou les organismes qui les proposent et pour que, le calme revenu, les négociations puissent reprendre à l'échelon national afin que les autres mesures préconisées par la charte, comme le repos biologique ou les limitations de captures pour certaines espèces puissent être mises en œuvre."

Gérard d'Aboville,

Président du CSNPSN

Revue de Presse Plaisance - Mars 2014

"Cet édit est parfaitement en ligne avec nos multiples observations concernant les dérives pratiquées depuis quelques mois par nos diverses administrations (A.M.P., D.I.R.M., C.M.F., NATURA 2000...). Il corrobore tout à fait nos analyses et donc nos craintes.

Je tiens à saluer cette prise de position juste et courageuse du président de C.S.N.P.S.N.. Au nom de tous les plaisanciers, je l'adresse, mon cher Gérard, l'expression de notre très profond respect et nos plus vifs remerciements.

Malheureusement les services ministériels se sont évertués à détruire ce qui fonctionnait à peu près bien. Aujourd'hui le C.S.N.P.S.N. est moribond et la nouvelle entité rattachée aux Affaires Maritimes ne ressemble plus à rien !"

Le respect de l'environnement nous concerne tous...

"Les plaisanciers sont les sentinelles de la bande côtière et ce qu'ils observent régulièrement ces dernières années à de quoi inquiéter : marées noires et

marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques, chalutages réguliers dans la bande des 3 milles, pêches sur les frayères...

Nous sommes les témoins permanents de ces dégradations encouragées parfois par le laxisme bienveillant de l'État.

Les instances environnementales feraient bien de s'occuper prioritairement de ces sujets plutôt que de se livrer à des provocations injustes et non fondées envers les plaisanciers. Messieurs les responsables des A.M.P. (N.D.L.R. : Aires Marines Protégées) et des C.M.F. (N.D.L.R. : Cluster Marine Français) ne vous trompez pas de cible. Nous serons toujours là pour vous le rappeler ! Personne n'a le monopole de l'environnement et surtout pas ceux qui en font leurs choux gras !

Notre Fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsable mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive."

Nos actions de sensibilisation...

"Depuis de nombreuses années, nous incitons régulièrement nos adhérents mais aussi tous les usagers de la mer au respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, protection de la ressource, sécurité, comportement vis à vis d'autrui..."

Plus de 600.000 exemplaires de notre guide des bonnes pratiques ont été distribués à ce jour auxquels il convient d'ajouter les documents spécifiques élaborés à l'initiative de nos structures locales, départementales et régionales. Une application "Iphone" est en cours de préparation. Nous espérons qu'elle sera disponible dès cet été...

Notre opération "Respectons les tailles" se poursuit depuis de nombreuses années et a donné lieu à plusieurs produits dont nous pouvons être fiers : planches et règles "Respectons les Tailles" et pieds à coulisse, pour ne citer que les principaux.

Pour conclure sur ce point, je voudrais aussi rappeler notre engagement sur les actions de sensibilisation "pêche à pied" dans le cadre du projet LIFE."

Les plaisanciers ne sont pas des nantis et refusent d'être pris pour cible...

"Tous les gaspillages que nous dénonçons depuis plusieurs années ont mené inexorablement à la situation financière déplorable que nous connaissons aujourd'hui.

Pour faire face à cette difficulté, les responsables des Aires Marines Protégées, avec à leur tête le député Giacobbi et Olivier Laroussinie respectivement président et directeur de l'agence des A.M.P., cherchent par tous les moyens à financer l'institution dont ils sont responsables. Et qui visent-ils en premier lieu ? Les plaisanciers bien sûr ! Ces plaisanciers qu'ils considèrent comme des nantis, en oubliant que ce sont eux qui financent déjà largement le conservatoire du littoral !



Permis de pêche, permis de voile, taxe sur les mouillages... tout est bon pour dépeçer les plaisanciers.

L'heure est grave. Je tiens à dénoncer le manque de clairvoyance de nos élus et tout particulièrement ceux de nos régions littorales.

Le fossé entre les usagers et les structures environnementalistes se creuse au point de devenir un abîme. Messieurs les élus, ne laissez pas notre société se déliter à ce point ! Les plaisanciers que nous sommes ne supportent plus d'être à ce point maltraités. Halte aux Khmers verts et à tous ceux qui les protègent !"

En résumé

Non aux mesures excessives et au sectarisme.

Non aux sanctuaires.

Non aux zones de non pêche élaborées sans concertation.

Non à l'écologie punitive.

Oui à une écologie raisonnée intégrant les activités humaines et les pratiques traditionnelles.

Non au dépeçage des pêcheurs plaisanciers

Les premiers défenseurs de l'environnement, c'est nous !

II - Halieutisme

La charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable...

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Les différents groupes de travail se sont réunis régulièrement (plus de 20 réunions) pendant les deux dernières années.

La réunion bilan, prévue au bout de deux ans conformément au texte de la charte, s'est finalement tenue le 01 février 2013.

Les mesures mises en place ont été jugées globalement très positives y compris par les O.N.G. représentées.

Tous ces éléments ont été présentés lors des Assises à St Nazaire.

Le rôle de coordination essentiel joué par le C.S.N.P.S.N. et l'esprit constructif manifesté par les cinq fédérations signataires de la charte dans le cadre de ces travaux ont été relevés.

Rappel des mesures prises dans le cadre de la charte...

Le marquage de certaines espèces et la mise en place de nouvelles tailles minimales de capture ont fait l'objet d'arrêtés successifs.

La déclaration sur le site du ministère reste pour l'instant facultative...

Et le Président de poursuivre : "Nous contestons fermement l'attitude des ministères concernés qui consiste à n'imposer qu'à la seule pêche de loisir ces

tailles minimales. Cette situation est ubuesque et inacceptable. Faut-il que nous descendions tous dans la rue pour être enfin entendus ? Je lance un cri d'alarme à l'adresse des autorités responsables de ces provocations ! Vous serez les seuls responsables des troubles qui ne vont pas manquer de se produire si vous persistez à ne pas vouloir nous entendre. Encore un petit effort Mr Cadec, pourquoi proposer pour le bar une taille de 40 cm pour les professionnels, alors que les plaisanciers sont déjà à 42 cm ? Dans ce cas ce sera 40cm pour tous et rien d'autre !"

Les mesures prioritaires à prendre...

"Il convient d'améliorer et de compléter le site actuel de déclaration. L'obligation de se déclarer pour tous les pratiquants permettrait une meilleure collecte des données et surtout une meilleure sensibilisation de l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation.

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible.

La bande côtière doit faire l'objet d'une protection renforcée :

- interdiction stricte de chalutage dans la bande des 3 milles ;
- suppression du système de dérogation ; mise en place de récifs artificiels.

Cette zone côtière doit être prioritairement réservée aux pêches non-intensives amateurs et professionnelles.

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer professionnels et amateurs est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

Dans le cadre de la charte d'engagement pour une pêche éco responsable, rien n'a avancé en 2014.

Les services ministériels sont aux abonnés absents. Un scandale de plus que nous tenons à dénoncer."

Une charte menacée par le millefeuille environnemental...

"Aucune autre mesure ne pourra être envisagée tant que ces mesures prioritaires n'auront pas été mises en place. Il est vain d'espérer une amélioration sensible de la ressource tant qu'elles ne seront pas effectives !

Les cinq fédérations l'ont clairement rappelé et sont bien décidées à faire preuve de la plus grande fermeté sur ce sujet.

Messieurs les responsables des A.M.P. et des C.M.F., si vous avez l'intention de prendre d'autres mesures que celle figurant dans la charte, vous allez rompre l'équilibre actuel qui semblait accepté par tous et vous allez déclencher une vague de colère et un désordre dont vous ne soupçonnez pas l'ampleur ! Vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas été prévenus !

Il est aujourd'hui grand temps de passer à l'action, de montrer la force que nous représentons.

Trop c'est trop !

Nos élus et nos gouvernants ne sont sensibles qu'aux actions fortes et violentes. Aujourd'hui, le vrai pouvoir en France c'est le pouvoir de nuisance !"

La réforme de la Politique Commune des Pêches

"L'Europe a récemment voté à une écrasante majorité une réforme de la P.C.P. visant à reconstruire les stocks d'ici 2020. Il est regrettable de constater qu'une majorité de députés français a choisi, sous la pression des responsables de la pêche professionnelle, de défendre des intérêts partisans à court terme, au détriment de la préservation de la ressource.

La position des élus français est de plus en plus fragile. Combien de temps encore défendront-ils aussi aveuglément les pratiques de la grande pêche industrielle française ? À défendre ainsi l'indéfendable pour le seul intérêt des grands lobbies de la pêche, la France est de plus en plus isolée au sein de l'Europe et de la Politique Commune des Pêches (P.C.P.).

Des articles ambigus et inadaptés...

"Nous demandons la reprise de l'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 et de toute forme de dépendance à la pêche professionnelle.

Compte-tenu des interpellations abusives constatées, nous demandons la reprise de toute urgence de l'arrêté de marquage du 17 mai 2011 : le marquage obligatoire doit être exigé seulement avant le débarquement. Toutes ces remarques ont été notifiées lors des Assises. Nous demandons leur prise en compte par la D.P.M.A. (N.D.L.R. : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) dans les plus brefs délais !"

La pêche de loisir du thon rouge...

"Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système trop coercitif et discriminatoire.

Nous demandons la mise en place d'un système plus juste et harmonisé avec les autres pays européens concernés. Aucune prise en compte de nos demandes dans le système prévu pour cette année, des promesses toujours des promesses pour les années suivantes.

La situation est de plus en plus tendue parce qu'elle est profondément injuste !

1/5^{ème} de thon par pêcheur de loisir et par an ! De qui se moque-t-on ? Que font les élus concernés pour défendre leurs pêcheurs récréatifs et leur économie littorale ?

Nous réclamons un thon par pêcheur et par an. Est-ce trop demander ?

Le vrai dialogue de sourd perdure avec une D.P.M.A. plus que jamais inféodée aux pêcheurs professionnels !

La colère n'a jamais été aussi grande ! La situation



est de plus en plus explosive !

Un poids économique et sociologique considérable...

"Tout a été dit à ce sujet mais il n'est jamais inutile de le rappeler :

- près de 3 millions de pêcheurs de loisir en mer ;
- un prélèvement dérisoire équivalent à moins de 2% des prélèvements opérés par les pêcheries professionnelles ;
- un nombre d'emplois considérable dans les filières nautiques et halieutiques notamment...

Une activité qui s'adresse à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles. La plaisance et la pêche de loisir en mer génèrent 4 à 5 fois plus d'emplois que la pêche professionnelle. Les élus de notre littoral ont souvent tendance à l'oublier. Une erreur de stratégie qu'ils pourraient bientôt regretter."

3 bars/jour/pêcheur : une mesure inadaptée !

"Constatant, comme beaucoup d'entre nous, l'inertie, voire l'autisme, du système de gestion des pêches françaises, phagocyté par les lobbies de la

grande pêche au chalut, la Commission Européenne des pêches s'est vue contrainte de prendre des mesures d'urgence pour protéger le bar.

L'espèce est, en effet, selon les derniers rapports des scientifiques, en sérieuse difficulté et risque de disparaître si rien n'est fait rapidement. Ces mesures totalement incohérentes prises dans l'urgence risquent de s'avérer hélas totalement insuffisantes et contre productives.

Nous avons proposé une généralisation des tailles de capture à 42 cm et une interdiction de pêche pendant la période de reproduction pour tous, pêcheurs de loisir et professionnels.

Nous rappelons par ailleurs que la notion de quota journalier est totalement inadaptée à l'activité de pêche de loisir.

Nous souhaitons que des négociations s'engagent très rapidement sur la mise en place d'un quota mensuel beaucoup plus en cohérence avec nos pratiques habituelles et les objectifs liés à la protection de la ressource.

L'absence de concertation avec les autorités françaises et européennes chargées de ces sujets nuit très gravement au développement harmonieux d'une activité de pêche de loisir durable, respectueuse du milieu et essentielle pour l'économie de nos régions littorales.

Grâce aux différentes interventions de notre

Fédération, la Commission européenne a pris en compte le poids économique de notre activité et a assoupli la mesure initialement proposée. Un quota journalier de 3 bars par jour et par pêcheur pour les zones Atlantique Nord Est a été voté par le parlement européen."

(À suivre)

En résumé

Oui à un nouvel équilibre entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant sur le partage et la concertation dans un souci commun de protection de la ressource

Oui, à la mise en place de tailles minimales biologiquement convenables à condition qu'elles soient appliquées à tous.

Halte aux pêches intensives sur les frayères

Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la ressource et de l'environnement.

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

Oui à la réforme de la P.C.P., au rendement maximal durable et à la reconstitution des stocks avant 2020. Non aux dérives locales orchestrées par les C.M.F. et les A.M.P. en totale incohérence avec l'esprit de la Charte. ■